

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-055

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GÉNÉRALES
PARCOURS SPECTACLE DANS L'ÉCURIE N°11 DU HARAS NATIONAL
CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE – ABROGATION**

Le 29 juin 2021, Lamballe Terre & Mer a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la création d'un parcours spectacle dans l'écurie n°11 du Haras National de Lamballe, pour le compte du

Syndicat Mixte du Haras. Ainsi, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 13 juillet 2021 entre les deux parties, sur la base d'un projet estimé globalement à 1 415 273 € HT. Pour cette prestation, Lamballe Terre & Mer est rémunéré à hauteur de 2% du montant global de l'opération.

Le 26 novembre 2022, le Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe a décidé d'arrêter le projet et sollicite de ce fait l'abrogation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage. Le décompte financier définitif des frais engagés par Lamballe Terre & Mer pour cette opération s'élève à 13 763,91 € TTC, auxquels il faut rajouter 229,40 € net de prestation du mandataire.

Vu la délibération :

- Du Conseil communautaire n°2021-129 du 29 juin 2021, acceptant la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part du Syndicat mixte du Haras à Lamballe Terre & Mer pour la création d'un parcours spectacle dans l'écurie n°11 du Haras National de Lamballe-Armor,
- Du Conseil syndical du 26 novembre 2022 d'arrêter le projet de création d'un parcours spectacle dans l'écurie n°11,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND NOTE de la décision du Syndicat mixte du Haras National de Lamballe d'arrêter son projet de création d'un parcours spectacle dans l'écurie n°11,
- ACCEPTE, par voie de conséquence, l'abrogation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée entre Lamballe Terre & Mer et le Syndicat mixte du Haras National de Lamballe, pour la réalisation de ce projet,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à solder cette opération et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEU

